

DIRECTION OPÉRATIONNELLE D'ORAN

AVIS DE CONSULTATION
N° 16/AT/DO31/SDFS/DAL/2021

Un avis de consultation nationale est lancée pour :

La réalisation des travaux de pose et de tirage de câble à fibres dans la canalisation téléphonique urbaine réparti en six (06) lots :

LOT N° 01 : -Piscine olympique. Ben M'hidi AXE.
- Palais des sports HB- Ben M'hidi AXE

LOT N° 02 : -Piscine Hai Salam-Terrain 11.
-Complexe la Lofa- CT8 Es Senia

LOT N° 03 : -Village olympique- JTC8 Canastel
- salle OMS Gdyel- CT8 Gdyel
- centre équestre Antar Ibn Cheddad- CT8 Es Senia

LOT N° 04 : -Complexe Tennis H/ Khalil Ben M'hidi Axe
- Stade Zabana- Ben M'hidi AXE

LOT N° 05 : -Salle OMS Arzew- CT Arzew
-Champ Tir H/BENOKBA-CT8 Canastel

LOT N° 06 : -Salle OMS Hachimi- URAD Akid Abes
- Stade INFS- CT8 Akkid Abes

Les représentants des sociétés intéressés peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet de l'entreprise** à l'adresse ci-après :

06 Rue Chaila Ali, El Makkari,ORAN

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet Contre le paiement, auprès de la banque d'un montant de **deux mille dinars algériens (2000 DA)** non remboursable. Représentant les frais de documentation et de reprographie.

Conditions d'éligibilité :

Le présent avis de consultation s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales soumissionnant seules ou dans le cadre de groupements momentanés d'entreprises, qualifiés dans le domaine des réseaux télécoms, de droit algérien, ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation du projet titulaire d'un registre de commerce avec code d'activité **109-214** intitulé construction des réseaux des centres électriques et téléphoniques.

Le soumissionnaire devra justifier et fournir impérativement des attestations de bonne exécution ou des procès-verbaux de réception durant les trois (03) dernières années délivrées par des entreprises publiques ou étatiques.

NB : Dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises, constitué avant le retrait du cahier des charges, ce dernier doit être retiré par le mandataire chef de file, désigné dans la convention du groupement momentané, ou par l'un des membres du groupement désigné dans le cadre de la même convention.

Les offres doivent être composées :

- 1- **D'un dossier administratif** : Inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Dossier Administratif ».
- 2- **D'une offre technique** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Offre technique ».
- 3- **D'une offre financière** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Offre financière ».

Les deux offres, technique et financière et le dossier administratif, accompagnés des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

**ALGERIE TELECOM-SPA-
DIRECTION OPERATIONNELLE D'ORAN
AVIS DE CONSULTATION N°16/AT/DO31/SDFS/DAL/2021
Réalisation des travaux de pose et de tirage de câble à fibres dans la canalisation téléphonique
urbaine réparti en six (06) lots**

À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

La durée accordée pour la préparation des offres est de dix (**10 jours**) à partir de la parution de l'avis de consultation **sur le site Web d'Algérie Télécom**,

La date et heure limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 14h00**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.